



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
P2/2022/A/19528/MAT

Paris, le - 1 DEC. 2022

Madame, Messieurs,

J'ai pris connaissance des différents courriers que vos organisations respectives m'ont adressés depuis le début de l'automne au sujet de la mission du professeur Sirinelli. Ce dernier vous accompagne depuis maintenant un an et demi dans un dialogue autour de multiples enjeux relatifs au contrat d'édition ; je tiens à saluer son engagement et son volontarisme.

J'ai pu vous entendre en différentes occasions et sais vos attentes. La mission qui préside à vos discussions venait d'être prolongée quand j'ai pris mes fonctions au Gouvernement ; j'ai jugé utile qu'elle puisse parachever le projet d'accord qui a fait l'objet d'un long travail collectif depuis 2021.

Cet accord semble aujourd'hui suffisamment mûr et consensuel pour pouvoir être signé et ainsi permettre à la discussion, placée sous l'égide du professeur Sirinelli, d'aboutir avant la fin de l'année. Il permettra des avancées significatives en matière de transparence et répond, je le crois, à un certain nombre d'attentes légitimes en matière d'équilibre contractuel, sur 5 points importants :

- la mise en place d'une reddition des comptes semestrielle ;
- un nouveau régime, allégé, de reddition des comptes pour les contributions non significatives ;
- la création d'une obligation d'information à la charge de l'éditeur lorsqu'il procède à une sous-cession de l'œuvre ou d'une partie de celle-ci ou de droits sur l'œuvre ;
- un principe de résiliation du contrat de traduction en cas de disparition du contrat de cession de l'œuvre traduite ;
- l'amélioration de certains points (pilonnage des stocks, arrêt de la commercialisation, etc.) au moment de la période qui suit la fin du contrat liant l'auteur et l'éditeur.

.../...

Madame Séverine WEISS et Monsieur Christophe HARDY
Présidents du Conseil permanent des écrivains
Monsieur Frédéric MAUPOMÉ
Secrétaire général de la Ligue des auteurs professionnels
Monsieur Vincent MONTAGNE
Président du Syndicat national de l'édition
Conseil Permanent des Écrivains
80, Rue Taitbout
75009 Paris

Je note également que l'accord pourra être complété par des solutions sur les provisions pour retour et sur les compensations intertitres, issues de la loi Darcos, ainsi que par des critères pour mettre en œuvre la commission de conciliation.

Les avancées me semblent significatives et m'amènent à vous proposer la date du 20 décembre 2022, pour signer l'accord et ainsi clore, comme il était prévu, la mission du professeur Sirinelli.

A l'issue de cette signature, il serait souhaitable que le dialogue entre vos organisations puisse prospérer pour le futur, afin de progresser dans la définition de meilleures règles du contrat d'édition. Il en va ainsi de la sécurisation et de l'encadrement plus précis de la pratique des à-valoir, propre à votre secteur. La discussion pourra aussi porter sur la perspective d'une systématisation de la progressivité des taux de rémunération prévus au contrat, perspective qui me semble prometteuse et pour laquelle le syndicat national de l'édition a adopté une position constructive. Je crois aussi que vos organisations sont prêtes à travailler sur les cas particuliers que sont les ventes de livres vers l'étranger, les ventes de livres soldés ou, indépendamment de la vente des livres, les prestations particulières demandées par les éditeurs aux auteurs. Le dialogue pourrait également se poursuivre sur l'enjeu des assiettes de rémunération des auteurs pour l'ensemble des revenus issus d'exploitations de leur œuvre par des tiers.

Parallèlement à ces chantiers de discussion, il me semble important d'envisager, chaque fois que possible, les bonnes pratiques en matière de rémunération. A cet égard, et sur le fondement d'une concertation, le Centre national du livre pourrait travailler à la conditionnalité de ses aides pour les projets éditoriaux.

Enfin, je n'oublie pas l'outil de suivi et d'information (*booktracking*), enjeu d'avenir qui doit être discuté en associant également les librairies ; une réflexion est d'ores et déjà engagée sur la création d'une plateforme interprofessionnelle.

Je suis disposée à engager mon ministère pour vous accompagner sur ces axes de travail complémentaires, qui me paraissent à la fois ambitieux et équilibrés, en distinguant ce qui relèvera d'accords interprofessionnels, du réglementaire ou de la loi.

Je vous propose de planifier dès à présent un cycle de réunions de concertation qui nous mèneront à l'été 2023 et que piloteront l'administration centrale du ministère et, s'agissant des aides qu'il octroie, le Centre national du livre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.



Rima ABDUL MALAK